

TROISIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE STOCKHOLM: 30 AVRIL - 4 MAI 2007

La troisième Conférence des Parties (CdP-3) à la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POP) se réunit aujourd'hui au Meridien President Hotel, à Dakar, Sénégal. L'objectif de la réunion consiste à adopter des décisions portant sur: l'évaluation des besoins continus de DDT pour le contrôle des vecteurs de maladies et des stratégies alternatives pour le remplacement du DDT; les critères applicables dans le processus d'examen des inscriptions au registre des dérogations particulières; les mesures visant à réduire ou à éliminer les introductions dans l'environnement découlant de la production non intentionnelle de dioxine et de furane, y compris les directives concernant les meilleures techniques disponibles (MTD), les directives provisoires concernant les meilleures pratiques environnementales (MPE), et l'identification et la quantification. Parmi d'autres thèmes qui seront abordés par la CdP, il y a lieu de citer: les directives concernant l'assistance technique; les plans d'exécution nationaux; l'inscription de produits chimiques dans les Annexes A (Élimination), B (restriction) ou C (production non intentionnelle) de la Convention; le rapport du Fonds mondial pour l'environnement (FEM) consacré à la mise en œuvre du protocole d'accord entre la CdP de la Convention et le Conseil du FEM, le rapport du FEM sur ses activités menées en soutien à la mise en œuvre de la Convention et autres questions touchant au mécanisme de financement; l'évaluation de l'efficacité; la communication des données; les procédures et les mécanismes institutionnels pour la détermination du non respect des dispositions et pour le traitement des parties trouvées en situation de non respect des dispositions; l'amélioration des synergies à l'intérieur de la rubrique des produits et des déchets chimiques, et le rapport supplémentaire sur la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm; et, l'adoption du budget de l'exercice biennal 2008-2009. Parmi d'autres sujets programmés pour examen, il y a lieu de citer: les communications officielles avec les parties et observateurs et la liste des points de contact officiels et des points focaux nationaux pour les échanges d'informations.

BREF HISTORIQUE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM

La Convention de Stockholm appelle à une action internationale sur 12 POP regroupés dans trois catégories: 1) les pesticides: l'aldrine, le chlordane, le DDT, la dieldrine, l'endrine, l'heptachlore, le mirex et le toxaphène; 2) les produits chimiques industriels: l'hexachlorobenzène (HCB) et les bi-phényles polychlorinés (PCB); et, 3) les POP produits de manière non intentionnelle: les dioxines et les furanes. Les gouvernements devraient œuvrer à la promotion des MTD et des MPE permettant de remplacer les POP disponibles tout en veillant à la prévention de la création de nouveaux POP. Une disposition a été également prise pour l'élaboration de la procédure devant encadrer la détermination des POP supplémentaires et des critères à prendre en considération dans ce travail. Les principaux éléments du traité englobent:

l'exigence que les pays industrialisés fournissent des ressources financières nouvelles et supplémentaires; des mesures de contrôle de l'élimination de la production et de l'utilisation des POP produits de manière non intentionnelle, l'élimination des POP produits de manière non intentionnelle, là où faisable, et la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des déchets des POP; et, la substitution impliquant l'utilisation de produits chimiques plus sûrs et de processus de prévention des POP produits de manière non intentionnelle. Le principe de précaution est mis en opération à travers l'ensemble de la Convention de Stockholm, avec des références particulières dans le préambule, dans le paragraphe consacré à l'objectif et dans la disposition régissant la détermination de nouveaux POP. La Convention de Stockholm est entrée en vigueur le 17 mai 2004 et compte actuellement 144 parties signataires.

CONTEXTE GENERAL: Les POP sont des substances chimiques qui persistent, s'accumulent biologiquement et posent le risque d'avoir des effets défavorables sur la santé humaine et sur l'environnement. De nouvelles preuves venues indiquer que ces substances sont charriées sur de grandes distances et leurs traces se retrouvent dans des régions où elles n'ont jamais été utilisées ou produites, et les risques qu'elles posent à l'environnement mondial, ont amené la communauté internationale à appeler à la prise de mesures mondiales urgentes propres à réduire et à éliminer leurs rejets dans la nature. En mars 1995, le Conseil d'Administration (CA) du PNUE a adopté la décision 18/32 invitant le PIOGSC, le FISC et le Programme International sur la Sécurité Chimique, à mettre en place un processus d'évaluation axé sur une première liste de 12 POP. En réponse, le FISC a convoqué le Groupe de Travail Spécial sur les POP, lequel a élaboré un plan de travail consacré à la détermination des données disponibles concernant: la composition chimique, les sources, la toxicité, la dispersion environnementale et les effets socioéconomiques des 12 POP en question.

En juin 1996, le Groupe de Travail Spécial a convoqué une réunion d'experts à Manille, aux Philippines. Il y a conclu qu'il existait suffisamment de données démontrant la nécessité de mesures internationales visant à réduire au minimum les risques posés par 12 POP. Parmi ces mesures, il y a lieu de citer celle consistant en l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant. La réunion a transmis au CA du PNUE et à l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) une recommandation que des mesures internationales immédiates soient entreprises. En février 1997, le CA du PNUE a adopté la décision 19/13C avalisant les conclusions et les recommandations du FISC. Le CA a requis que le PNUE, en collaboration avec les organisations internationales pertinentes, se prépare à la convocation d'un comité de négociation intergouvernemental (CNI) ayant pour mandat, l'élaboration, avant fin 2000, d'un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales, en commençant par 12 POP spécifiés. Toujours en février 1997, la deuxième réunion du FISC a décidé que le Groupe de Travail Spécial du FISC continuera à apporter son assistance dans les préparatifs des négociations. En mai 1997, l'AMS a entériné les recommandations du FISC et a requis que l'Organisation Mondiale de la Santé participe activement dans les négociations.

Ce numéro du *Earth Negotiations Bulletin* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Karen Alvarenga, Ph.D., Melanie Ashton, Sikina Jinnah, Olivia Pasini et Kunbao Xia. Édition numérique: Joe Nyangon. Version française: Mongi Gadhoun. Édition en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Royaume-Uni (à travers le département du développement international (DFID), le gouvernement des États-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'État américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le gouvernement allemand (à travers les ministères de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)), le ministère néerlandais des affaires étrangères et la commission européenne (DG-ENV) et le ministère italien de l'environnement et le directeur général de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2007, par: l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), les ministères norvégiens des affaires étrangères et de l'environnement, le gouvernement australien, le ministère fédéral autrichien de l'environnement, les ministères suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères, SWAN International, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES) et le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPR). La version française du *Earth Negotiations Bulletin* est financée par le ministère français des affaires étrangères et l'IEPF/OIF, et la version espagnole, par le ministère espagnole de l'environnement. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tous renseignements, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service d'Information de l'IIDD par courriel à: <kimo@iisd.org> ou par téléphone au: +1-646-536-7556 ou par voie postale au: 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA. L'équipe du ENB couvrant la CdP-3 sur les POP est joignable par courriel à: <karen@iisd.org>.

NEGOCIATION DE LA CONVENTION: La première session du Comité de Négociation Intergouvernemental (CNI-1) s'est tenue du 29 juin au 3 juillet 1998, à Montréal, au Canada. La CNI-1 a demandé au Secrétariat d'élaborer un document portant sur les matériaux susceptibles d'être inclus dans l'instrument international juridiquement contraignant. La deuxième session du CNI s'est déroulée du 25 au 29 janvier 1999, à Nairobi, au Kenya. Les délégués y ont examiné les grandes lignes du texte de la Convention, élaborées par le Secrétariat. La troisième session du CNI s'est réunie du 6 au 11 septembre 1999, à Genève, en Suisse, et les délégués y ont examiné un projet de texte révisé. Ils y ont adopté la procédure établissant la commission d'évaluation, chargée de l'examen de l'application des critères choisis et d'élaborer le profil des risques et l'évaluation de la gestion des risques associés aux substances proposées, comme plate-forme pour les négociations à venir. La quatrième session du CNI a eu lieu du 20 au 25 mars 2000, à Bonn, en Allemagne. Les délégués y ont élaboré les articles portant sur l'assistance technique, les ressources financières et les mécanismes de financement, y ont traité les mesures de contrôle et y ont enregistré une certaine avancée dans le libellé concernant les POP produits de manière non intentionnelle. La cinquième session du CNI s'est tenue du 4 au 10 décembre 2000, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Les délégués y sont parvenus à clôturer les négociations dans les premières heures de la journée du samedi 10 décembre.

CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES SUR LA CONVENTION DE STOCKHOLM: La Conférence des Plénipotentiaires s'est tenue les 22 et 23 mai 2001, à Stockholm, en Suède. Au cours de la Conférence Diplomatique, les délégués ont adopté: la Convention de Stockholm; les résolutions adoptées par la CNI-4 et la CNI-5, portant sur les accords financiers intérimaires et sur les questions ayant trait à la Convention de Bâle; les résolutions transmises par la Réunion Préparatoire; et, l'Engagement Final.

CNI-6: La CNI-6 s'est déroulée du 17 au 21 juin 2002, à Genève, en Suisse. Les délégués y ont adopté des décisions portant sur: le DDT et sur le Registre des dérogations particulières; la mise en place d'une commission chargée de l'évaluation des POP; le mécanisme d'échange d'informations; l'assistance technique; les ressources financières et les mécanismes de financement, et le mécanisme de financement intérimaire; les centres régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités et de transfert des technologies; l'évaluation de l'efficacité; et le non-respect des dispositions. La CNI-6 a également établi le Groupe d'Experts sur les MTD et les MPE.

CNI-7: La septième session du Comité de Négociation Intergouvernemental (CNI-7) s'est tenue du 14 au 18 juillet 2003, à Genève, en Suisse. Les délégués s'y sont concentrés sur l'examen d'un certain nombre de questions "internes," abordées dans le cadre des préparatifs de la première CdP. Des décisions y ont été adoptées, entre autres, sur: les offres d'accueil du Secrétariat permanent; l'assistance technique; les plans d'exécution nationaux; les utilisations exemptées; les rapports à soumettre par les Parties; les dérogations spécifiques; le DDT; les arrangements financiers intérimaires; le kit outil normalisé destiné à la détermination et à la quantification des rejets de dioxine et de furane; les mesures visant à réduire, voire à éliminer les rejets résultant des stocks et des déchets; l'évaluation de l'efficacité; le budget; et, le mécanisme de financement.

CDP-1: La première Conférence des Parties (CdP-1) à la Convention de Stockholm a eu lieu du 2 au 6 mai 2005, à Punta del Este, en Uruguay. Pour le démarrage de la mise en application de la Convention, les délégués ont adopté une large gamme de décisions portant sur: la fourniture d'une évaluation du besoin continu de l'utilisation du DDT pour le contrôle des vecteurs de maladies; l'établissement d'un processus d'évaluation pour les entrées dans le registre des dérogations particulières; l'adoption de lignes directrices pour le mécanisme de financement; l'établissement d'un calendrier pour la soumission des rapports; l'établissement de dispositions pour le suivi des données concernant les POP; l'adoption d'un règlement intérieur et de règles de gestion financière; l'adoption d'un budget pour le Secrétariat; et l'établissement du Comité d'Évaluation des POP. Les autres questions programmées pour examen, ont englobé: le format du Registre du DDT et du Registre des dérogations particulières; le processus d'élaboration

de lignes directrices pour aider les Parties dans la prévention de la formation et de l'introduction dans la nature de POP produits de manière non intentionnelle; et les directives concernant les MTD et les MPE.

CDP-2: La deuxième Conférence des parties (CDP-2) s'est déroulée du 1^{er} au 5 mai 2006, à Genève, Suisse. La CdP-2 a procédé à l'examen de nombreux rapports sur les activités menées dans le cadre du mandat de la Convention et a adopté 18 décisions portant, entre autres, sur: le DDT; les dérogations; les ressources financières et les mécanismes de financement; l'échange d'informations; MTD/MPE; la détermination et la quantification des introductions dans l'environnement; les mesures visant à réduire ou à l'élimination des introductions dans la nature provenant des déchets; les plans d'exécution; l'inscription de produits chimiques dans les Annexes A, B et/ou C de la Convention; la communication des données; l'assistance technique; les synergies; l'évaluation de l'efficacité; et, le non respect des dispositions.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE INTERSESSION

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SPECIAL: Au sujet de l'évaluation de l'efficacité, la CdP-2 a décidé de mettre en œuvre les éléments relatifs au Plan d'observation mondial et d'établir un Groupe de travail technique spécial (GTT) provisoire, chargé de superviser le plan. La première réunion du GTT s'est tenue du 9 au 12 octobre 2006, à Brno, en République tchèque et la deuxième réunion, du 30 janvier au 3 février 2007, à Genève, Suisse. Les délégués se sont accordés, entre autres, sur le plan de travail du GTT et sur les critères applicables à l'évaluation des programmes de suivi. Les participants ont également proposé d'amender quelques éléments du document des directives concernant le plan d'observation mondial, touchant aux procédures de qualité, aux fins d'obtenir des données comparables pour la première évaluation.

CEPOP-2: La seconde réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants (CEPOP-2) de la Convention de Stockholm a eu lieu du 6 au 10 novembre 2006, à Genève, Suisse. La CEPOP-2 a procédé à l'examen de plusieurs thèmes opérationnels, y compris le traitement des isomères et des précurseurs, la confidentialité des dispositions et la soumission des données spécifiées dans l'Annexe F de la Convention (Données socioéconomiques). Les délégués ont approuvé un fichier d'experts chargés d'aider le Comité dans son travail, ainsi qu'un plan de travail standard pour l'élaboration, au cours de la période intersession, d'un projet de document sur les risques posés et d'un projet de document sur l'évaluation de la gestion des risques. La CdP-3 examinera le rapport et les suggestions de la CEPOP-2.

GROUPE D'EXPERTS SUR LES MTD-MPE: La seconde réunion du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales (MTD-MPE) s'est tenue à Genève, du 19 au 24 novembre 2006. Les délégués y ont achevé leurs travaux sur l'amélioration ou le renforcement des directives concernant les MTD et les directives provisoires concernant les MPE de pertinence pour l'Article 5 de la Convention (Mesures visant à réduire ou à éliminer les introductions dues à une production non intentionnelle) et ont examiné le processus prévu pour la présentation du rapport sur le travail accompli par le Groupe d'experts, à la considération de la CdP-3.

GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT SPECIAL SUR L'AMELIORATION DE LA COOPERATION ET DE LA COORDINATION ENTRE LES CONVENTIONS DE BÂLE, DE STOCKHOLM ET DE ROTTERDAM: Le Groupe de travail conjoint spécial a tenu sa première réunion du 26 au 28 mars 2007, à Helsinki, en Finlande, a élaboré les principes directeurs devant régir la conduite de ses travaux et la détermination des besoins nationaux à traiter dans le cadre de la promotion de la coopération et de la coordination. Le rapport de cette réunion sera présenté aux délégués à la CdP-3.

GTCNL SUR LE NON RESPECT DES DISPOSITIONS: La deuxième réunion du Groupe de travail de composition non limitée sur le non respect des dispositions (GTCNL), s'est déroulée du 25 au 27 avril 2007, à Dakar, Sénégal. Les délégués ont également examiné des questions, y compris celles portant sur les systèmes d'enclenchement de la procédure et ont achevé l'élaboration d'un projet de texte à présenter à la CdP3.